

— N° 11/23 —

ARRETE MUNICIPAL RELATIF A L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Madame le Maire de la commune de Scientrier,

VU l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1^o dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

VU la délibération du conseil municipal du jeudi 23 février 2023 relative à la coupure de l'éclairage public ;

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

CONSIDERANT qu'à certaines heures (plages horaires peu fréquentée) l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

A R R E T E

Article 1 :

Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune de Scientrier sont modifiées à compter du 1^{er} mars 2023, dans les conditions définies ci-après.
Ces modifications sont permanentes.

Article 2 :

Sur la commune de Scientrier, l'éclairage public sera éteint de minuit à 5h, tous les jours.
Cette mesure est permanente.

Article 3 :

Le présent arrêté, qui sera affiché en mairie, fera l'objet d'un affichage municipal, d'une insertion dans le bulletin municipal et d'une publication par voie de presse.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 :

Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Président du SDEM
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie

Fait à Scientrier, le 28 février 2023.

Le Maire,
Patricia DEAGE.

